



AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION – Délégation de service public pour l'exploitation d'un petit train touristique sur le territoire de la Ville de Biarritz

I. Identification de l'autorité concédante

Ville de Biarritz – Direction juridique et commande publique – 12 avenue Edouard VII – B.P. 58 – 64202 BIARRITZ Cedex – marche@biarritz.fr

II. Objet de la délégation de service public

La délégation de service public porte sur l'exploitation d'un petit train touristique sur le territoire de la Ville de Biarritz, selon un circuit déterminé par la Ville

III. Critères d'attribution

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- Intégration environnementale du train
- Attractivité du projet d'exploitation pour la Ville au vu des objectifs fixés au cahier des charges
- Qualité du matériel roulant et des équipements présentés, au regard notamment :
 - De la sécurité
 - De l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
 - De l'esthétique
 - Du confort
- Equilibre financier du projet
- Montant de la redevance (minimum forfaitaire garanti)

IV. Procédure de passation

La consultation était soumise aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) relatifs aux délégations de service public et des articles L.3000-1 et suivants du Code de la commande publique.

Il a été fait application de la procédure allégée en matière de concessions, en application de l'article R.3126-1-1° du Code de la commande publique. La procédure retenue par la Ville était une procédure ouverte.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site internet et dans la revue Espaces Tourisme et Loisirs du 7 juillet 2021 et dans le journal Sud-Ouest du 08 juillet 2021.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 10 septembre 2021. Une seule offre a été réceptionnée.

Avis de la Commission de délégation de service public sur l'offre reçue : 29 octobre 2021

Négociations engagées avec le candidat : 10 novembre 2021

V. Attribution de la délégation de service public

Approbation du choix du candidat par la délibération du 17 décembre 2021 rendue exécutoire le 22 décembre 2021.

Signature du contrat de délégation de service public le 23 décembre 2021 et notification du contrat le 10 janvier 2022.

Titulaire : S.A.R.L. TXU TXU – 8 rue Moga Bidea – 64210 ARBONNE

Durée du contrat : 8 ans

Valeur estimée du contrat : 2 056 000€ H.T.

Voies de recours :

- *Référé contractuel : dans les conditions des articles L. 551-13 et suivants du Code de la justice administrative*
- *Recours au fond devant le tribunal administratif : dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.*
- *Modalités de dépôt des recours : envoi papier, dépôt sur place au T.A. de Pau ou via le site www.telerecours.fr*